

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-25
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUNS POUR LE RECRUTEMENT DANS LE
PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B**

**ACADÉMIE DE CRÉTEIL, ACADÉMIE DE PARIS ET
ACADÉMIE DE VERSAILLES**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;
Le recteur de l'académie de Créteil ;
Le recteur de l'académie de Versailles ;
Le ministre de la justice ;
La ministre des armées ;
Les ministres de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement ;
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;
Le ministre de l'intérieur ;
La ministre de la culture ;
La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations ;
La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile.

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury du concours externe commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, Madame Emilie CADET, attachée principale d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir de l'agent comptable, lycée Maximilien Perret, Alfortville (94), Académie de Créteil. Monsieur Frédéric MAMBERTI, personnel de direction, proviseur, lycée Octave Feuillet, Paris 16^{ème} (75), académie de Paris, est nommé suppléant de la présidente dudit jury.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury du concours interne commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, Madame Sophie LONGCHAL, attachée principale d'administration de l'Etat, ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Paris. Monsieur Youssouf DIAKHO, secrétaire administratif d'administration de classe exceptionnelle, direction des ressources humaines, caisse des dépôts et de consignations est nommé suppléant de la présidente dudit jury.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fait à Arcueil le 16 mars 2026

**Pour la rectrice de la région académique
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et
d'Île-de-France,
la secrétaire générale de l'académie de Paris**

Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil**

Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Versailles**

Benoît VERSCHAEVE

La ministre des armées

Administratrice de l'État de 2^{ème} grade

Anne LECARTE

Directrice du C2vG
de Saint-Germain-en-Laye

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

La cheffe du bureau des personnels de catégorie A, B et C

Laure BATALLA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre de l'intérieur

**Sous-Directeur du Recrutement
et de la Formation**

Mathieu ORSI

La ministre de la culture

Pour la Ministre et par délégation
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie

Aude de MARTIN de VIVIES

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

~~L'adjoint à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales~~

~~David CORBE-CHALON~~

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

La sous-directrice de l'insertion et des parcours
Service des politiques sociales et des parcours

~~Valérie TOULON-DEROUIN~~



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pour le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,
La directrice des ressources humaines du
groupe et de l'établissement public**

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL

**Le ministre de la Justice
Pour la secrétaire générale
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation**

Signé
électroniquement :
ANTCZAK Marie-Laure
Le 03/04/2026 UTC(OP)



Le secrétaire général par intérim de la direction générale de l'aviation civile

Thomas VEZIN

**La ministre de la transition écologique de l'aménagement du territoire, des transports, de la
ville et du logement**

La sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Virginie
LENOBLE
virginie.le
noble

Signature
numérique de
Virginie LENOBLE
virginie.lenoble
Date : 2026.03.31
17:45:25 +02'00'